

## FINAL

### Résumé de la Présidence : La Gouvernance dans le développement

Considérant que la pauvreté où qu'elle se trouve représente une menace pour la prospérité générale, et que les perspectives de développement et de réduction de la pauvreté dépendent étroitement de la gouvernance, le FPA reconnaît les progrès impressionnants accomplis par l'Afrique dans la promotion de la bonne gouvernance, particulièrement depuis le lancement du NEPAD. Il en est résulté davantage d'élections démocratiques, une réduction des conflits, un respect accru pour les droits de l'homme et des services de base améliorés. L'adoption de la Charte africaine sur la démocratie, les élections et la bonne gouvernance en janvier 2007 est un important pas en avant. Les gouvernements nationaux, les organisations régionales et les institutions continentales ont tous joué un rôle majeur. Dans le même temps, d'importants enjeux et contraintes demeurent. Nous appelons aux actions suivantes de la part de l'Afrique et des partenaires au développement :

1. Le mécanisme africain d'examen par les pairs (MAEP) signale clairement que l'Afrique est prête à prendre toutes ses responsabilités pour l'amélioration de la gouvernance, et qu'il s'agit d'une étape décisive dans l'histoire du continent. Tout en étant basé sur des valeurs et des principes communs partagés, le MAEP respecte le contexte et l'histoire de chaque pays et fournit des recommandations pour l'action en conséquence. Le FPA exprime son intérêt pour un partage régulier d'informations sur les progrès généraux du MAEP.

*(i) Nous saluons le fait que d'autres pays devraient adhérer au MAEP et que les gouvernements africains souhaitent accélérer et renforcer cette initiative, y compris la mise en œuvre effective et le suivi des programmes d'action nationaux et leur intégration dans les stratégies nationales. Nous notons que les dirigeants africains suivront les progrès du 8<sup>ème</sup> forum du MAEP à Adis Abeba en janvier 2008.*

*(ii) Nous saluons le fait que les partenaires au développement – tout en respectant pleinement la responsabilité africaine – fourniront un appui à travers le renforcement de capacités et nous soulignons l'importance de procurer des financements appropriés pour i) le MAEP (conformément aux principes de la déclaration de Paris), en particulier pour le processus d'auto-évaluation et la mise en œuvre des programmes d'action nationaux – ii) ainsi qu'en faveur des institutions africaines comme l'UA, y compris le parlement panafricain.*

2. Paix et sécurité : nous saluons les progrès accomplis en matière de réduction des conflits ainsi que le rôle croissant de l'Afrique dans le maintien de la paix. Nous reconnaissons l'importance de la mise en place du Conseil de paix et de sécurité de l'UA ainsi que de la préparation de la force de veille africaine. Nous soulignons l'importance du renforcement de capacités de l'Union africaine et des organisations régionales, y compris les activités liées aux situations post-conflits et à l'arrêt du commerce illicite des armes légères et l'élimination des mines anti-personnel. La coopération entre les partenaires au développement et les organisations africaines devrait être basée sur les principes de la Déclaration de Paris sur l'efficacité de l'aide.

*(iii) Nous saluons le fait que les gouvernements africains poursuivront leurs efforts en faveur du plein établissement du Cadre africain pour la paix et la sécurité et de ses parties constitutives, ainsi que de la mise en œuvre accélérée des programmes de renforcement de capacités de l'Union africaine et des communautés économiques régionales.*

*(iv) Nous invitons les partenaires au développement à mettre en place des mécanismes de financement plus prévisibles, flexibles et mieux coordonnés, en particulier pour les opérations de maintien de la paix menées par l'Afrique, et à fournir davantage de soutien au renforcement de capacités, et recommandons que ce point soit discuté lors de la prochaine réunion G8++ avec l'UA.*

3. La Gouvernance politique et l'Etat de droit : Nous saluons les progrès accomplis en direction du multipartisme et du pluralisme politique, ainsi que de l'adhésion à l'état de droit et de la reconnaissance des droits de la femme. Nous soutenons les avancées dans de nombreux pays en faveur de la décentralisation politique et financière. Nous reconnaissons aussi le rôle vital de la société civile et des médias. Nous notons que dans la mesure où les valeurs et les principes qui sous-tendent la bonne gouvernance au niveau national sont universels, ils devraient également s'appliquer à chaque aspect de la gouvernance globale. Nous convenons d'inclure la généralisation de l'égalité des sexes dans une future réunion du FPA.

*(v) Nous saluons l'intention des gouvernements africains de mettre en œuvre des engagements importants qu'ils ont contracté dans tous ces domaines, notamment en matière d'égalité des sexes et de responsabilisation des femmes, en particulier à travers l'application de la Déclaration solennelle et du protocole sur les droits des femmes. Nous encourageons également les gouvernements à accorder davantage d'attention aux processus de participation et de décentralisation, et prenons acte des efforts mis en œuvre par l'Union africaine et les Communautés économiques régionales pour faire progresser les travaux en cours sur la rationalisation des CER.*

*(vi) Nous appelons les partenaires au développement à appuyer le renforcement des progrès accomplis en matière de gouvernance, en se concentrant spécifiquement sur les questions d'égalité des sexes, à travers leur dialogue en cours avec l'Afrique.*

4. Gouvernance économique : nous saluons les progrès accomplis pour la promotion de la stabilité macro-économique, le renforcement de la gestion des finances publiques et du climat de l'investissement. Nous encourageons des progrès supplémentaires dans la promotion de la responsabilité sociale des entreprises, le renforcement de la gestion responsable à travers des initiatives comme l'EITI (initiative de transparence dans les industries d'extraction) et la lutte contre la corruption :

*(vii) Nous appelons les gouvernements africains qui ne l'ont pas déjà fait à ratifier et à mettre en œuvre la convention de l'UA sur la prévention et la lutte contre la corruption, et notons que les ministres de l'UA/CEA des finances, de la planification et du développement économique suivront les progrès en matière de gouvernance économique lors de leur prochaine réunion à Adis Abeba en mars/avril 2008.*

*(viii) Nous appelons tous les pays qui ne l'ont pas encore fait à ratifier et mettre en œuvre la convention des nations unies contre la corruption. Nous appelons également à une action renforcée de la part des pays de l'OCDE, à la fois pour mettre en œuvre la convention de lutte contre la corruption de l'OCDE, et pour détecter, recouvrer et retourner les actifs illégalement acquis détenus hors d'Afrique.*